26e ANNEE N° 2245 PARAIT LE SAMEDI 15 OCTOBRE 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

De Sisteron à Barcelonnette

Dans son numéro du 15 février 1890 — il y a de cela 20 ans — *Sisteron Journal* faisait connaître à ses lecteurs, dans un article très détaillé et très documenté, tous les avantages qui devaient ressortir de la construction d'une ligne de chemin de fer de Sisteron à St-Michel de Prunières par la Durance avec prolongation sur Barcelonnette. Ce projet, bien que mis à l'étude ne reçut jamais son exécution, aujourd'hui, il revient sur le tapis avec une modification. Dans le premier tracé, la ligne Marseille-Turin devait suivre la vallée de la Durance, par Tallard et Remollon, le second projet ferait partir ce tracé de Gap sur Barcelonnette, en passant par ces deux communes avec embranchement sur Sisteron, tracé que n'adopteraient pas les représentants du canton de Barcelonnette.

A cet effet, la pétition que nous mentionnions dans notre dernier numéro et qu'on oublie de faire signer a tous les notables de la ville a pour but de porter au ministre des travaux publics les doléances des populations déshéritées qui se trouvent sur le parcours de cette ligne et qui certainement prendraient de l'essor si le P.L.M. sillonnait de ces rails toute cette partie de la Durance qui est fertile.

Nous devons à l'obligeance du Syndicat d'Initiative de Gap de publier ci-dessous, le texte de la pétition mise en circulation dans la ville et dont chaque commune intéressée a reçu la pareille afin de recueillir le plus grand nombre de signatures. Voici la pétition :

Chemin de fer de Gap à Barcelonnette par Tallard et Remollon avec embranchement sur Sisteron

A Monsieur le Ministre des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre,

Les soussignés, habitants et électeurs de la commune de Sisteron, ont l'honneur de signaler respectueusement à votre bienveillante attention l'urgence qu'il y aurait à faire passer à Tallard et à Remollon pour se raccorder ensuite à Sisteron par la vallée de la Durance, la voie ferrée projetée de Chorges à Barcelonnette (Basses-Alpes).

Ce tracé a déjà fait l'objet de nombreuses délibérations de la part des communes intéressées ; le Conseil Général des Hautes-Alpes, dans se dernière séance, a émis aussi, en sa faveur, un vœu très motivé, en se basant sur les modifications importantes qu'il y aura lieu d'apporter a cette ligne à cause du grand barrage projeté de Serre-Ponçon.

Le même vœu a fait ressortir, parmi les nombreux avantages du projet par la vallée de la Durance, que cette ligne faciliterait justement la construction du barrage ; qu'elle desservirait la grande usine créée au pied de ce dernier et toutes celles déjà construites ou projetées entre Serre-Ponçon et Sisteron, usines dont la force totale dépassera 100.000 chevaux.

En sus des considérables intérêts commerciaux et industriels assurés par elle, cette ligne favoriserait quantité de communes deshéritées qui se dépeuplent faute de facilités de transports et faute d'industries pouvant occuper leurs habitants pendant leurs longs mois de chomage d'hiver.

Les habitants de ces communes croient obéir Monsieur le Ministre, à un sentiment de justice en venant, une fois encore, faire appel à votre esprit d'équité.

Il vous prient donc respectueusement de vouloir appuyer de votre haute autorité le projet de la *ligne de Gap à Barcelonnette par Tallard et Remollon* qui fait l'objet de la présente pétition.

C'est dans cet espoir que les soussignés vous prient de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de leur respectueux dévouement.

(suivent les signatures).

Ainsi que nous le disons plus haut ce projet est vivement combattu par les intérêts de la vallée de Barcelonnette désireux de reporter le raccordement de cette ligne à Chorges, en laissant Tallard et Remollon. Voici ce que dit à ce sujet et sous le titre *Notre chemin de fer* notre confrère le *Journal de Barcelonnette* qui s'est fait naturellement le défenseur des intérêts de son canton, et que nous publions à titre de renseignement.

Il y a près d'un an, au moment où le projet du chemin de fer de Barcelonnette à Chorges étant à peu près terminé, on s'attendait à voir s'ouvrir enfin la période d'exécution, nous apprenions non pas sans une désagréable surprise, qu'un groupe d'industriels et d'hommes politiques gapençais avait résolu de faire reporter à Gap au lieu de Chorges le point de raccordement de la ligne de Barcelonnette.

On n'avait pas considéré que l'abandon du tracé par Chorges comportait une nouvelle intervention du Parlement, de nouvelles études, un nouveau contrat avec la compagnie P.-L.-M. et un supplément de dépenses évalué à environ quatorze millions. On aurait cependant pu prévoir que les lenteurs légendaires du travail parlementaire ne permettraient guère d'espérer qu'une nouvelle loi serait promulguée avant plusieur années, avant de longues années peut-être ;

Que les études de la ligne de Chorges, faites aux frais de l'Etat, ayant duré pour des raisons faciles à deviner, seulement 18 ans. il y avait des chances pour que celles de la ligne de Gap fussent poussées, pour les mêmes raisons, avec la même activité ;

Que si la compagnie P.-L.-M.. qui se trouve en présence de redoutables problèmes financiers, serait sans doute fort aise de n'avoir pas à construire la ligne de Chorges dont l'exploitation sera onéreuse, elle ne mettrait aucun empressement à se charger de la construction de la ligne de Gap dont l'exploitation sera plus onéreuse encore ;

Enfin que le Parlement pourrait bien ne pas accepter, pour le chemin de fer de Barcelonnette, un supplément de dépense de quatorze millions alors surtout que le nouveau tracé de ce chemin lui ferait perdre les avantages stratégiques qui étaient à ses yeux sa principale raison d'être. La combinaison des gapençais mettrait en effet les places fortes de la vallée de l'Ubaye à 130 kilomètres du camp retranché de Briançon, alors que par Chorges la distance ne serait que de 85 kilomètres.

Mais le but à atteindre présentait, dit-on, un tel intérêt que tout devait plier devant lui. Il fallait réserver la possibilité de créer au confluent de l'Ubaye et de la Durance, précisément sur l'emplacement de la ligne de Chorges, une énorme réserve d'eau retenue par un gigantesque barrage au défilé de Serre-Ponçon.

Et à chacune de ses sessions le conseil général des Hautes-Alpes était sollicitait d'émettre un vœu contre le raccordement à Chorges pendant que le conseil général des Basses-Alpes ne cessait de protester contre le projet de raccordement à Gap.

Au cours de la session de mai 1910, le très distingué député de Barcelonnette, M. André Honnorat concédait qu'on pouvait très bien envisager la construction éventuelle du barrage de Serre-Ponçon, mais il repoussait deux variantes étudiées par la Compagnie P.-L.-M. aboutissant l'une à Gap, l'autre à Savines, *parce que, disait-il, il n'y a qu'un cas où la loi de déclaration d'utilité publique de 1904 cesse d'avoir son plein effet, c'est celui où, au lieu de relier Barcelonnette à la ligne de Veynes à Briançon par Chorges, on voudrait l'y relier par un autre point.*

Alors, de toute nécessité, une nouvelle loi devrait intervenir, un nouveau traité devrait être promulgué.

Ce serait en cette occurence toute l'œuvre accomplie antérieurement à 1904 qui se trouverait ainsi remise en discussion, et comme la procédure parlementaire est d'une lenteur désespérante, il en résulterait, en admettant même que nous soyons assurés de rencontrer partout les concours les plus empressés, des retards incalculables pour la mise en adjudication des travaux.

Et M. Honnorat préconisait une autre solution consistant à faire passer la ligne de Chorges, dans la traversée du futur lac, sur un viaduc assez élevé pour que jamais les eaux ne puissent l'atteindre.

C'est précisément cette solution qui vient d'être présentée par le service du contrôle des études de chemin de fer et qui paraît devoir être sûrement adoptée par le ministère des Travaux publics, tellement sont évidents les avantages qu'elle présente.

Malgré la construction d'un viaduc d'environ 700 mètres de longueur et de 60 mètres de hauteur, la dépense totale ne dépassera pas les évaluations du tracé approuvé, traversant la Durance un peu en amont du pont du Sauze. Ce résultat, si heureux, est dû à une fort ingénieuse combinaison : au lieu de suivre, en quittant Chorges, les pentes profondément ravinées et au sol peu stable du torrent des *Moulettes*, la ligne de Barcelonnette longerait sur un parcours de six kilomètres la voie de Briançon dont elle ne se détacherait qu'au tunel du *Grand Pré*, pour s'engager presque aussitôt sur le viaduc traversant la Durance, et elle gagnerait la vallée de l'Ubaye par les contreforts de Sauze et le petit col de la Ribière où serait vraisemblablement établie la gare de la Bréole. La municipalité de cette commune n'a donc plus à redouter le délaissement dont on l'avait menacée si elle ne se ralliait pas au projet de raccordement à Gap.

La possibilté de construire le barrage de Serre-Ponçon étant réservée sans aggravation de dépense, il semblerait que les adversaires de la ligne de Barcelonnette devraient désarmer et ne pas s'obstenir à réclamer le tracé par Remollon et Gap, au lieu d'aboutir, s'ils étaient écoutés, à n'avoir ni la ligne de Chorges ni la ligne de Gap. Et cependant les journaux locaux nous apprenent que le conseil général des Hautes Alpes discuta, ces jours derniers, une motion d'autant plus inattendue que la question du barrage de Sérre-Ponçon ne se pose plus. On demande qu'une délégation des representants pu département ayant 2 sa tête le Président du conseil général, se rende auprès du ministre des Travaux publics afin d'insister spécialement sur les avantages que présente le projet de raccordement à Gap et de le décider à l'adopter. Des miliers de signatures, ajoute-t-on, aurait été recueillies par les soins du Syndicat d'Initiative de Gap, dans 37 communes qu'intéresse le tracé par Remollon.

Ah ! nombreuses seraient certainement les communes qu'intéresserait la ligne de la Durance de Sisteron à Prunières qui raccourcirait de 50 kilomètres la distance entre Briançon, Embrun et Barcelonnette et la région du Midi. Les représentants de Gap eurent autrefois la facheuse inspiration de la repousser et ce n'est pas d'elle qu'il s'agit maintenant. La démarche qu'on propose de tenter de auprès du ministre des travaux publics n'intéresserait directement les communes situées sur les deux rives de la Durance entre Tallard et Rousset. D'après un document officiel elles seraient au nombre de onze, avec une population totale de 3755 habitants, le trafic commercial est nul ou à peu près, la densité de la population par kilomètre de ligne ne serait guère que de 100 habitants. »

Bien certainement, la construction de la ligne par la vallée de la Durance serait pour Sisteron un débouché alors qu'il deviendrait un centre de gros marchés et d'affaires, car non seulement les pays compris entre Sisteron, Chorges et Barcelonnette complètement isolés, auraient l'avantages des facilités des transports dont bénéficieraient le commerce et l'agriculture, mais encore il pourrait s'y créer, vu les nombreux cours d'eau, des industries qui amèneraient la vie et la prospérité dans ces localités et arrêteraient ainsi l'émigration et augmenteraient le trafic sur la ligne des Alpes ; l'établissement de ces industries seraient une bonne aubaine pour les arrondissements de Barcelonnette, d'Embrun et de Briançon dans lesquels la matière première d'une part et la matière fabriquée de l'autre se trouveraient grevées des frais de transports, et c'est là qu'est l'avenir de ces pays dont les habitants forcément inactifs pendant 6 ou 7 mois de l'année vont chercher à l'étranger ce qui ne peuvent trouver chez eux.

Nous ne pouvons que formuler des vœux pour la bonne réussite de cette entreprise pour le plus grand bien des deux départements.

Et maintenant à quand la construction de la ligne SISTERON-NYONS par Séderon, dont il a déjà été question ?

FEUILLES VOLANTES

Le Directoire. — Les quatre gourmets et la poire payée quinze louis. — Origine des poires célèbres

Jamais on ne vit un luxe pareil à celui qui, sous le Directoire, succéda subitement à la Terreur. On jeta bien vite « au coin de la borne » les carmagnoles, sorte de veste que chacun devait porter presque sous peine de mort ; on se vêtit de costumes aussi somptueux qu'extravagants, et l'on se mit à prodiguer l'or pour acheter « les plaisirs » dont on avait été si longtemps privés.

On aura une idée de cette singulière époque, en se rappelant l'histoire de la fameuse poire Beurré, dont tout Paris s'occupa pendant une semaine.

Exposée au mois d'août, chez Chevet, dans

© VILLE DE SISTERON

sa boutique du Palais Royal, trois des gourmets de l'époque, le notaire Noël. M. D'Aigrefeuille et le marquis de Villevielle se disputaient la fameuse poire en question, au milieu de la foule rassemblée autour d'eux par leur singulier débat. D'Aigrefeuille, parasite célèbre de Cambacérès, — qui mit un crêpe à sa fourchette le jour où il perdit son protecteur, — avait découvert le magnifique fruit au moment où on le déballait. Il en offrait un écu de six livres quand le marquis de Villevielle, rival de D'Aigrefeuille, entra dans le magasin et doubla l'enchère. Le notaire Noël survint, jeta deux louis d'or sur le comptoir et se disposait à emporter la poire, malgré les protestations indignées de ses deux compétiteurs, lorsqu'un jeune homme fendit tout à coup la foule.

« Messieurs, dit-il, vous n'estimez pas à sa valeur véritable une pareille primeur. Jamais, depuis dix ans, on a vu une poire de cette grosseur, sans compter sa parfaite maturité et l'exquise saveur de son essence, qui attestent les parfums qui s'en exhalent ! Ce n'est point deux louis, mais cinq, qu'elle vaut. »

En achevant ces paroles, il jeta à son tour, sur le comptoir, cinq pièces d'or.

« J'en donne le double ! s'écria le notaire.

— Alors quinze louis ! riposta le jeune homme. »

Et sans laisser à M. Noël, stupéfait, le temps de répliquer, il s'empara du fruit, tira de sa poche un petit couteau d'argent, coupa la poire en quatre, et avec une grâce charmante en offrit sur une assiette de dessert, un quartier à chacun de ses concurrents.

D'Aigrefeuille, l'eau à la bouche, saisit avidement le morceau succulent qu'on lui présentait : M. de Villevielle fit un profond salut et imita D'Aigrefeuille ; M. Noël hésita un instant.

« Un si parfait connaisseur ne me fera pas le chagrin de refuser l'honneur de partager cette poire avec moi », fit le jeune homme, qui mit en œuvre une aimable insistance.

Le notaire sourit, s'inclina et savoura le troisième quartier de la poire. Son amphitryon ne se montra pas un amateur moins passionné et moins digne appréciateur de la dernière portion du fruit.

La poire mangée, d'Aigrefeuille sortit en saluant assez cavalièrement son amphytryon, M. de Villevielle fit une révérence profonde, et M. Noël dit :

« Monsieur vous mettriez le comble à vos gracieusetés en daignant m'apprendre le nom de la personne à qui je dois l'exquise sensation que je viens d'éprouver. De pareilles bonnes fortunes ne peuvent s'oublier ; on aime à associer le nom du bienfaiteur au souvenir du bienfait.

— Je me nomme Grimord de la Reinière, répondit le jeune homme.

— C'est un nom qui restera gravé dans ma mémoire »,

Et ils se séparèrent, non pas en se donnant la main, car cette coutume anglaise n'existait pas encore à Paris, mais en se saluant jusqu'à terre.

Si bonne, si rare, que soit une poire, je ne pense point qu'aujourd'hui elle reçoive de pareils honneurs et qu'on la paye un si grand prix. Cependant des savants distingués font un cas extrême de ce fruit, témoin le chapitre qu'un botaniste anglais vient de consacrer à une *poire de Bergamotte*, dans le *Gardeners Chronicle*. Il fait d'abord observer que les nombreuses et excellentes variétés de poires cultivées aujourd'hui ont une origine moderne (1), et il rapporte, à ce propos, le passage dans lequel Pline exprimait son opinion sur celles que l'on cultivait de son temps. Il ajoute que, vers le milieu du dix-septième siècle seulement, les délicieuses qualités de ce fruit ont commencé à se développer. Depuis cette époque, leurs progrès sont immenses, bien qu'on soit autorisé à penser qu'il en reste encore beaucoup à obtenir. « La *Bergamotte de Huysche*, dit-il, est d'origine récente. Elle a été obtenue par M. John Huyshe de pépins de la *Marie-Louise*, fécondée avec la *Bergamotte de Gansel*. » Trois pieds provinrent de ce semis ; l'un d'eux donna du fruit pour la première fois en 1856 ; il en produisit encore en 1857, et ce fut alors que, le mérite de la nouvelle poire paraissant bien constaté, on lui donna le nom sous lequel elle est connue aujourd'hui. Cette poire est digne de son auteur. C'est un magnifique fruit, un beau brun cannelle clair, un peu plus foncé d'un côté que de l'autre, colore sa peau fine. A l'état de maturité parfaite, sa chair ressemble à celle du *Beurré Brown* ou de la *Bergamotte de Gansel*. Comme bonté et fondant, elle ne cède en rien à ces deux variétés. Dans les années ordinaires, on peut dire qu'elle sera bonne à manger à Noël.

Veut-on connaître l'origine des poires les plus célèbres et les plus recherchées ?

Merlet nous apprend qu'on doit la *poire de St-Germain* — très cultivée dans notre région — à un sauvageon trouvé, en 1667, sur le bord de la petite rivière de la Fare, près de Saint-Germain-de-Lude (Sarthe). La Quintynie, jardinier de Louis XIV au Potager de Versailles, aujourd'hui l'Ecole Nationale d'horticulture, a fait connaître le premier la *poire de Colmar*. Le *Bon Chrétien*, résultat des greffes faites par un maître d'école du Berkshire, date de 1770 ; la *Chaumontel* a été découverte en 1768 à Luzarches ; M. Mollet, jardinier de Louis XIII greffa le premier le *Beurré* ; le pied mère de la *poire du Curé* existait encore en 1828 à Châtillon-sur-Indre ; la *Fondante des bois* est de Destingue, en Flandre, et provient de semis.

Inutile de dire que j'en passe et des meilleures !

Qu'il vous suffise de savoir que chaque variété de poire a son généalogiste et son histoire. Sans compter que feu M. Decaisne, membre de l'Académie des Sciences et professeur au Muséum de Paris, n'a pas dédaigné de publier une monographie des poires.

A ceux qui s'intéressent aux diverses variétés de poires, je recommande tout particulièrement de lire l'excellent ouvrage édité récemment par la Société Nationale d'Horticulture de France : *Les meilleurs fruits au XXe siècle*. Ils y trouveront des notes très détaillées sur l'origine, les qualités et la culture des diverses variétés de poires en même temps qu'une belle planche coloriée permettant de reconnaître facilement chacune d'elles,

Léon ANGLÈS,
Diplômé de l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles.

(1) Ce botaniste donne ainsi un formel et très juste démenti au célèbre écrivain Anotole France, qui écrivait naguère dans le journal les *Annales* : «... Le soleil ni la science des hommes n'ont réussi à faire jaillir de terre ni à combiner des fruits nouveaux. Nos vergers n'offrent point d'espèce inconnues des anciens ». N'est-ce pas, d'ailleurs, le même Anatole France, qui faisait consommer par les habitants du Pas-de-Calaie, à l'époque Romaine, les fruits de l'arbousier ? Or, l'arbousier est relégué, en France, dans la région méditerranéenne. Il convient, toutefois, d'ajouter que ces erreurs concernant les sciences naturelles ne choquent pas de trop dans les écrits du grand maître de la littérature, grâce à l'harmonie des images et à l'élégance du style. Et on aurait bien tort de lui en vouloir pour si peu...

Chronique Locale

SISTERON

Mouvement administratif. — M. Dautresme, préfet des Basses-Alpes, est nommé préfet de la Nièvre.

M. Bordenave, préfet de la Lozère, est nommé préfet des Basses-Alpes.

M. Rochart, sous-préfet de Barcelonnette, est nommé sous-préfet de Mauriac (Cantal).

M. Calloch, sous-préfet de Corte (Corse), est nommé sous-préfet de Barcelonnette.

M. Grenet, conseiller de préfecture des Basses-Alpes, est nommé conseiller de préfecture de la Haute Loire.

M. Levaud Léonard, docteur en droit, est nommé conseiller de préfecture des Basses-Alpes.

Conseil d'arrondissement. — Lundi dernier, à 10 heures du matin, le Conseil d'arrondissement s'est réuni à la Sous-Préfecture sous la présidence de M. Gabert.

Etaient présents : MM. Gabert, Perrymond, Paul, Raimond, Cholin et Rolland. Absents : Porte, Bernard et Gontard. M. Signoret, sous-préfet, assiste à la séance et dépose sur le bureau un mandement général pour les contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres, de 1911. Le Conseil adopte le sous répartement entre les communes de l'arrondissement tel qu'il est présenté et proposé par l'administration des Contributions Directes.

Le Conseil émet ensuite les vœux suivants :

Construction d'une ligne de Chemin de fer partant de Sisteron, passant par la Motte, Gigors, Bréziers, La Bréole, Barcelonnette et se dirigeant sur l'Italie, (présenté par M. Cholin au nom de M. Porte).

Classement comme route nationale du chemin de grande communication de Seyne à Apt (vœu présenté par MM. Reymond, Rolland et Gabert.

Qne l'obligation soit imposée aux futurs concessionnaires d'énergie hydro-électrique de vendre à bas prix au departement ou aux communes, une certaine quantité de force en vue de l'établissement de tramways électriques sur route (présenté par MM. Reymond et Cholin).

Le Conseil donne ensuite un avis favorable au projet de transfert du chef-lieu de la commune de Mison, au hameau des Armands. La séance est levée à midi.

Foot-ball. — La commission sportive du "Sisteron-Vélo" a fixée au dimanche 23 courant l'ouverture de la saison de foot-ball 1910-1911.

A cet effet une réunion générale aura lieu au siège de la Société jeudi prochain à 9 heures du soir.

Objet : Formation des équipes A et B. Compte rendu financier. Adhésions de nouveaux sociétaires.

Nous sommes persuadés que nos jeunes gens répondrons en nombre à cet appel afin de faciliter la formation des équipes un peu désorganisées par le départ de plusieurs joueurs.

Ecole Primaire snpérieure. — Résultats des examens de l'année scolaire 1910-1911.

Bourses d'enseignements primaire supérieure : élèves présentés par l'Ecole, 2 : reçue, 1 (série de 2e année). Elève présentée par ses parents, 1.

Brevet Elémentaire, session de juin : élèves présentées par l'école, 11 ; reçues, 7. Elèves présentées par leurs parents, 20 ; reçues 2. Session d'octobre, éléves qui se sont représentées, 7 ; reçue, 1 ; admissibles, 1.

Brevet supérieur, session de juillet : élèves présentées par leurs parents, 12, aucune reçue. Session d'octobre, élèves qui se sont représentées, 10 ; reçues, 8.

Certificat d'Etudes primaires supérieures, élèves présentées par l'école, 13 ; reçues, 13.

Concours d'admission à l'Ecole Normale, élèves présentées par l'école, 17, admissibles 14, reçues, 5 ; supplémentaires, 3 ; élèves présentées par leurs parents, 7.

Total des élèves reçues aux divers examens, 40.

Avis aux parents. — La directrice de l'école supérieure informe les parents qu'elle reçoit le jeudi et le samedi de 1 h. 1/2 à 3 h. En dehors de ces jours et heures prière de faire passer un mot par la concierge pour être reçu.

Tournées Castelain. — *Théâtre.* — Nous nous faisons un plaisir de rappeler que c'est aujourd'hui 15, que M, Castelain donnera son attractive représentation avec **Tête de Vierge**, trois actes de Bernheim suivis d'expériences de spiritisme, prestidigitation, visions, par la **Japonaise O'Kita.**

Ce beau spectacle se terminera sur **Le Flibustier**, trois actes grandioses du poète Jean Richepin de l'Académie Française, un des joyaux de la maison de Molière.

M. Castelain interprétera le rôle de Le Goëz. Ce spectacle s'adresse aux amateurs d'art, de littérature, à ceux que le spiritisme et la prestidigitation intéressent et surtout à ceux qui recherchent l'émotion et le rire.

Au P.L.M. — Nous apprenons avec plaisir que M. Victor Monnet, fils de notre sympathique chef de gare, a été nommé facteur de 2e classe à la Compagnie P.L.M. en remplacement de son frère appelé sous les drapeaux. Nos félicitations à notre jeune compatriote.

Gendarmerie. — M. Duport, aspirant à la 13e légion, est nommé sous-lieutenant de gendarmerie à Sisteron, en remplacement de M. Creux, qui passe à Hanoï (Indo-Chine).

Une grève. — Le vent est aux grèves puisqu'il parait que outre la grève des cheminaux, qui sont ici d'une sagesse exemplaire, disons-le, une grève se péparerait chez les ménagères. Si nous en croyons un petit papier, ces citoyennes ont fixées leurs salaires ainsi qu'il suit.

Tâche à l'heure, 0, 25 cent.

La journée, 2 fr. avec nourriture ou bien 2 fr. 50 nourriture non comprise.

E nunc erudimini.

La Foire. — Favorisée par un temps superbe qui était fort menaçant la veille, la foire de St-Domnin avait, comme ses devancières, attiré une affluence de monde dans notre ville.

Bonnes et nombreuses ont été les transactions dans le commerce des bestiaux, mais maigres et rares ont été les affaires dans le petit commerce; chacun se plaind mais personne n'y remédie. Voici la mercuriale :

Bœufs, de 80 à 85 fr. les 100 kilos ; moutons, de 0,80 à 0,85 le kilo ; agneaux, de 0,95 à 1 fr. le kilo ; pocs gras, de 1 fr. à 1,05 le kilo ; porcelets, de 15 à 20 fr. pièce ; lièvres de 7 à 8 fr. pièce ; lapins, de 2 à 2 fr. 50 ; perdrix, de 2 à 2 fr 25 ; grives. 0,40 ; poulets de 3 à 3,50 la paire ; œufs, 1,25 la douzaine; blé, 34 fr, les 128 kilos ; avoine, de 17 à 18 fr. les 100 kilos ; orge, 15 fr. les 100 kilos ; épeautre, 18 fr. les 100 kilos ; seigle, 17 fr. les 100 kilos ; sainfoin, 1,65 le double décalitre ; amandes dures, 4 fr. le double décalitre ; amandes princesse, 1,80 le kilo; amandes cassées, 2 fr. le kilo ; cire. 1,35 le kilo; vin 45 fr. l'hectolitre.

Avant l'ouverture de la foire, à 7 heures du matin, nous avons assisté à une levée de boucliers de la part de quelques marchands forains qui stationnaient sur la place. Ces marchands protestaient en termes élevés contre le départ de la place de certains bazards, qui, croyant être mieux en vue, étaient alles se mettre le long de la route, face la gendarmerie, empêchant ainsi le public de circuler.

Nous calmerons la colère des protestataires en leur disant que les places vides qui restaient sur la place de la Mairie avaient bel et bien étaient retenues par d'autres bazards qui ne sont pas venus à Sisteron Voilà pourquoi il y avait de l'espace. Mais leurs protestations bien légitimes aura soulevé un cas qui est radicalement tranché par le cahier des charges des droits de place. Le cahier dit que les marchands devront s'installer uniquement sur la place, lieu réservé pour eux, mais qu'au cas probable, le surplus des bazards qui ne pourraient trouver à se caser en cet endroit peuvent très bien aller se placer ailleurs, mais à ce cas seulement ; la police locale d'ailleurs, doit veiller là-dessus, cette clause fait intégralement partie de son service.

Un remède efficace

Dans toutes les maladies des bronches accompagnées d'oppression et d'essoufflement, il faut, sans hesiter, avoir recours à la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux remède calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, suffocation, essoufflement et amène progressivement la guérison. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10, adressé à Louis Legras, 139, Bd, Magenta à Paris.

Envoyez 1 fr, 50 à P. Glaesel, pharmacien 28, rue de Grammont, Paris, et vous recevrez franco avec un almanach gratis. une boite de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les *maux d'estomac*, et la *constipation*.

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

Nouvelle Rotisserie
perfectionnée
de
CAFÉS SUPÉRIEURS

Café torréfié garanti mélange extra depuis 4 fr. 25 et au dessus.
Expédition franco à partir de 5 kilos.

Représentants sont demandés
Montagnier, 9, rue Guilhempierre, Manosque

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

© VILLE DE SISTERON

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du Couchage

Réadjudication restreinte le **29 octobre 1910**, à la Sous-Intendance militaire de Digne, des entreprises d'entretien des effets de couchage et du blanchissage de linge de corps des hommes et des effets de cuisine, pour la période du premier Janvier 1911 au 31 décembre 1916, a effectuer dans les places de *Digne* et de *Sisteron*.

Les personnes ou Sociétés qui ont l'intention de soumissionner devront faire parvenir au Sous-Intendant militaire de Digne et au plus tard le 20 octobre 1910, terme de rigueur, une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner, accompagnée d'un engagement d'avoir à leur disposition, à titre de propriétaire ou de locataire avant le 15 décembre 1910, une installation et un outillage en rapport avec l'importance du service à entreprendre.

Les demandes d'admission spécifieront distinctement les lots pour lesquels les signataires se proposent de présenter des offres. Il y a deux lots, l'un pour Digne, l'autre pour Sisteron.

Pour les renseignements concernant l'importance des lots, le montant du cautionnement, les clauses et conditions du cahier des charges, etc., consulter l'affiche et s'adresser à la Sous-Intendance militaire de Digne.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire, Rue du Jalet
à **SISTERON (Basses-Alpes)**

Adjudication
VOLONTAIRE

Le DIMANCHE trente Octobre mil neuf cent dix, à **deux heures** après-midi à **Sisteron**, en l'étude et par le ministère de Me **Béquart**, notaire, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés, situés à Sisteron et appartenant à Madame Veuve **Francou**, née **Rippert**.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

PREMIER LOT

Une **propriété** en nature de labour, située au quartier de *Parésous*, d'une contenance d'environ 56 ares, 23 centiares, confrontant Collombon David, Veuve Moutte, Barrou et route de Noyers.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs

DEUXIÈME LOT

Une **propriété** en nature d'olivette avec bastidon, située au quartier de *Pierravon*, d'une contenance de 20 ares, 12 centiares, composée d'environ 72 pieds d'oliviers, confrontant Rippert Joseph, dame Brunet née Nevière.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs

TROISIEME LOT

Une **propriété** en nature de vigne et de labour, située au quartier de *Sarrebosc*, divisée en deux parcelles par le canal, confrontant : 1° la vigne avec bastidon : Manosque, canal, Laugier ; 2° le labour : canal, Blanc Victor, Manosque, Collombon, d'une contenance dans son ensemble de 50 ares, 90 centiares.

Mise à prix : **Trois cents** francs.
ci. . . . . **300** francs

QUATRIÈME LOT

Une **propriété** en nature de labour avec bosquet et bastidon, au quartier des *Devins* ou *Deffens-Martin*, divisée en trois parcelles avec bastidon indivis. La première parcelle confronte Figuière François et Jaume ; la seconde parcelle confronte de tous côtés les hoirs Siard ; la troisième parcelle confronte les hoirs Brun et dame Estellon née Bardonnenche, d'une contenance dans son ensemble de 2 hectares, 77 ares, 13 centiares.

Mise à prix : **Deux cents** francs.
ci . . . . . **200** francs.

CINQUIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour avec bastidon indivis, au quartier du *Plan d'Estine*, d'une contenance de 38 ares, 65 centiares, confrontant Roman Théophile, Madame Ravaux et Veuve Ferrand.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs.

Jouissance immédiate

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BEQUART

GUÉRISON DES HERNIES

chez l'Homme et la Femme
et des
MALADIES DES FEMMES

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac, Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

Méthode E GAUTHIER

Spécialiste herniaire

68, Cours de la Liberté, LYON

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une méthode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode

Au lieu de faire des boniments stupides de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région : MM.

Eyssautier, ancien maire, à St-Beuoit Basses-Alpes).
Louis Chastel, à Gpic (Alpes-Maritimes).
Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).
Basset-Jean, à la Faurie (Hautes Alpes).
Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).
Roux Gustave, à Caromb (Drôme).
Louis Aubert, à la Roche (Drôme).
Aumage François, à Condoreet (Drôme).
Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).
Hugues Michel, à Puimichel (Basses-Alpes),
Bertrand, à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).
Borel Ferdinand, à Valbelle, par Sisteron (Basses-Alpes).

M. E. GAUTHIER recevra à :
ORAISON, *Hôtel Nègre*, mardi 18 octobre ;
SISTERON, *Hôtel des Acacias*, mercredi 19 octobre, de 8 h. à 3 h.
VEYNES, *Hôtel Dousselin* vendredi 21 octobre
GAP, *Hôtel des Négociants*, lundi 24 octobre.
LARAGNE, *Hôtel Félix*. mardi 25 octobre.

A CÉDER DE SUITE
MAGASIN DE LIBRAIRIE

bien achalandé, situé au centre de la ville. S'adresser à M. VOLLAIRE 28, rue Droite, Sisteron.

Chemins de fer de Paris-Lyon Méditerranée

Stations Thermales

desservies par le réseau P.-L.-M.
Aix-les-Bains. — Châtelguyon (Riom). — Evian-les-Bains. — Genève. — Menthon (Lac d'Annecy).— Uriage (Grenoble) Royat. — Thonon-les-Bains.— Vichy, etc...

Billets d'aller et retour (dits d'arrière saison) pour familles, 2e et 3e classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés du 1er Septembre au 15 Octobre, aux familles composées d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Prix : La première personne paie le Tarif général ; la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0 ; la troisième personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

ARRETS FACULTATIFS

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

LECTURES POUR TOUS

Entre l'aile de l'oiseau et le mécanisme d l'aéroplane, cet « oisesu français » qui vient de triompher aux grandes manœuvres, quels sont les points de comparaison ? C'est ce que nous révèle. dans le numéro d'**Octobre** des **LECTURES POUR TOUS**, un saisissant article que voudront lire tous les fervents de l'aviation.

Quels tours de force de variété sait réaliser l'attrayante revue, on s'en rendra compte en feuilletant ce numéro, dont le texte et les illustrations nous font passer en revue toutes les curiosités littéraires, artistiques, sportives qui attirent l'attention du monde entier.

Le sommaire du numéro d'OCTOBRE est à citer tout entier. Voici les articles qu'il contient :

De l'aile vivante à l'aéroplane, par P. Hachet-Soupplet. — *La Tsarine des Balkans*, par S. M. Nicolas 1er, roi de Monténégro — *Deux milllions pour un coup de poing.* — *La Réssurection d'un chef-d'œuvre.* — *La vie de château au XVIIIe siècle.* — *La passagère de la Navarre*, roman, (première partie). — *Ce que disent les partisans de la R. P.* — *L'instant de la vengeance*, nouvelle traduite de l'anglais. — *Les fauves photographiés chez eux.* — *De la bière et encore de la bière !*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr, ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro 50 centimes.

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal*.

L'eau cosmoptique des frères Saint-Joseph est le moyen le plus puissant pour conserver et rétablir la vue ; fortifier les yeux et les paupières.
Prix du flacon : 5 francs.

HÉMORROÏDES
prompt soulagement, guérison rapide par
LE VÉRITABLE
ONGUENT CANET-GIRARD

ayant plus de cent années d'existence, est un remède souverain pour la guérison de toutes les *plaies, panaris, furoncles, anthrax, blessures de toutes espèces.* Ce topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des *tumeurs, excroissances de chair,* les *abcès* et la *gangrène.*

Chaque rouleau renferme la manière de l'employer. Pour l'avoir véritable, il faut exiger que chaque rouleau porte la signature ci-contre.

PRIX DU ROULEAU : 2 FR. — FRANCO POSTE : 2 FR. 20.
VÉRITÉ, Pharmacie, 10, Rue de Turenne, Paris.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Bulletin Financier

La Bourse est sensiblement meilleure.

Le 3 0|0 français s'inscrit à 96.50.

Le Turc est calmés à 92.52 1|2. Portugais 65.05 ; Serbe 85.50 ; Russe 5 o|o 1906 106.05; Extérieure 93.

Sociétés de crédit faibles ; Banque de Paris 1818 ; Comptoir d'escompte 848 ; Société Générale 735 ; Banque Franco-Américaine en progrès à 532. L'action Crédit Foncier de l'Urugay se traite à 328.

Chemins français soutenus. Nord 1658 ; Lyon 1175. Orléans 1340. En revanche le Métropolitain perd 7 points à 568 sur des craintes de grève.

Chemins espagnols en réaction.

Valeurs d'électricité irrégulières.

Groupe cuprifère stationnaire. Rio 1715.

Le marché des valeurs sud-africaines est hésitant.

Mines d'or mexicaines calmes : Pedrazzini 136.50 ; Mercédès 55.

L'action Energie Industrielle est demandée à 112 : l'obligation oscille entre 473 et 475.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA

:: :: PRATIQUE :: ::
ÉLÉGANT :: SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Les Vrais buveurs de Vichy exigent
VICHY-GÉNÉREUSE

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES
FERRÉS CUIRASSE ARMÉE
CUIRASSE CANNELÉE

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

ENVELOPPES VULCANISÉES
ENVELOPPES EXTRA-FORT VULCANISÉES
ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN
CHAMBRES A AIR EXTRA

PNEUS-VELOS

DUNLOP

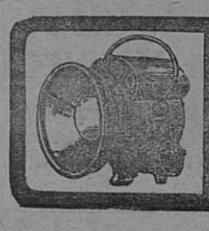

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. .	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

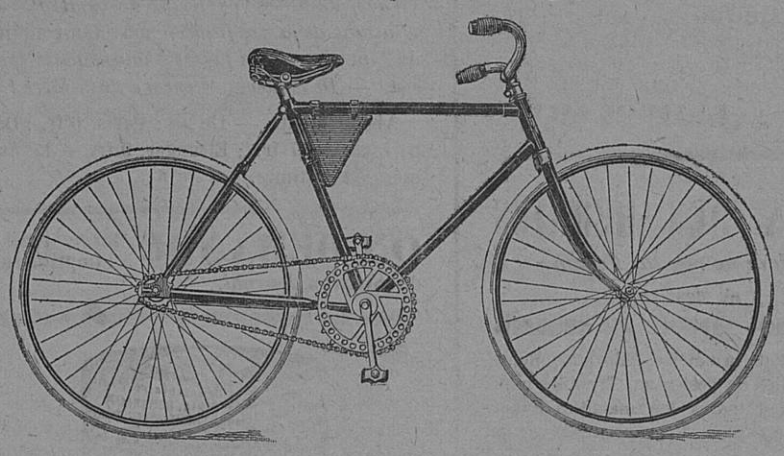

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis. .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

PROCHAINS TIRAGES
20, 22, 25 Octobre, 5, 10, 15, 25 Novembre
1er, 5, 10, 11, 15, 20, 22, 25 Décembre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr **un capital absolument garanti** qui les mènera tous par un chemin, qui s'élargira peu à peu, à la **grande aisance** et pour quelques-uns plus favorisés **à la richesse.**

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que peuvent procurer brusquement les fruits d'une résolution rapide.

Voilà où il vous faut écouter **un bon conseil** et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voilà *la Prévoyance Mobilière*, elle est la forme définitive, **le dernier et par là le plus recent exemple**, de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est définie, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 2 avril 1909 dont le but est d'étendre à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incomparable bienfait, solutionnant ainsi les hésitations de tous ceux qui, délaissant les profits trop restreints de notre bonne vieille mère Epargne, cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, de **nombreuses chances de lots, une sécurité sans bornes**, en même temps que les moyens d'acquérir brusquement **la clé du bonheur parfait**, nous avons nommé **La Richesse.**

5	Gros Lots de	UN MILLION			
15	—	600.000	Francs.		
20	—	500.000	—		
20	—	300.000	—		
15	—	250.000	—		
50	—	200.000	—		
70	—	150.000	—		
430	—	100.000	—		
10 Lots de	75.000	Francs	1500 Lots de	5.000	Francs
195 —	50.000	—	195 —	3.000	—
45 —	30.000	—	60 —	2.500	—
230 —	25.000	—	865 —	2.000	—
60 —	20.000	—	65 —	1.500	—
815 —	10.000	—	180 —	1.250	—
90 —	6.000	—	21.855 —	1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement.*

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats, les Villes et Dépôts de Fonds.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, *La Prévoyance Mobilière* est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numéros de Titres** qui participent à un tirage tous les 3 jours, ou **138 tirages annuels ou 690 tirages en 5 ans.**

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les **29 récépissés de dépôts de Titres**, émanant de la **Banque de France**, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par le savoir et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, *La Prévoyance Mobilière* **écrase ses concurrentes de toute la hauteur de ses sublimes perfections.**

Les demandes d'inscription doivent être adressées dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront satisfaites par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

On accepte les ordres contre remboursement **5.75**

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les intéressés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant familial ou social.

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;

à **MANOSQUE** : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON